

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 66
DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mil dix-sept, le dimanche 26 novembre à 8h45, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 20 novembre 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS :

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Édouard BOS, Patrick HUSTACHE, Michel JORCIN, Marc PARISET

ABSENTS : Édouard BOS - Michel JORCIN -

POUVOIRS :

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Décision modification n°2

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la décision modificative ci-dessous dont l'objet est d'éviter un dépassement budgétaire au chapitre 014 –Atténuations de produits. Le solde de ce chapitre est actuellement de 152,00 € et des prélèvements au titre du FNGIR sont attendus pour un montant d'environ 200,00 €.

Provisionnement chapitre 014 – Atténuations de produits		Montant
Section investissement		
Dépenses		
Recettes		0,00 €
Section fonctionnement		0,00 €
Dépenses	6237 – Publications	- 48,00 €
	701249 – Reversement redevance pollution d'origine domest.	+ 509,00 €
	739221 – FNGIR	- 350,00 €
	739223 – Fonds de péréquation des ress. com. et intercomm.	- 111,00 €
Recettes		0,00 €
Total général des dépenses		0,00 €
Total général des recettes		0,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
APPROUVE la présente décision modificative.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Stéphane GIRARD

